

## INFORMATIONS PAS A PAS

### La classe de Seconde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (2<sup>nde</sup> STHR), qu'est-ce que c'est ?

La classe de 2<sup>nde</sup> Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration s'effectue dans un lycée hôtelier.

Objectif : Acquérir une culture générale commune, tester ses goûts et ses aptitudes tout en découvrant des notions en lien avec l'hôtellerie et la restauration.

#### A qui s'adresse la 2<sup>nde</sup> STHR ?

S'orienter en 2<sup>nde</sup> STHR nécessite une appétence pour le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et souhaitant approfondir le sujet. Faire ce choix d'orientation nécessite donc une réelle motivation.

#### Contenu de la classe de 2<sup>nde</sup> STHR :

L'emploi du temps de cette classe de 2<sup>nde</sup> STHR comprend :

- Des *enseignements communs* : mathématiques, français, histoire-géographie, langues vivantes, EPS, sciences.
- Des *enseignements technologiques* : économie et gestion hôtelière, sciences et technologies culinaires, sciences et technologies des services. Des séances concrètes sont l'occasion de productions et d'analyses par les élèves (en atelier culinaire, en restaurant et/ou hôtel d'application), de témoignages de professionnels du secteur, d'applications numériques (vidéos, jeux sérieux, etc.).
- Des *enseignements optionnels* : qui comme l'indique son nom, ne sont pas obligatoires. De plus, tous les lycées ne peuvent pas offrir l'ensemble des enseignements optionnels donc, il est nécessaire de se renseigner au préalable. Nous vous conseillons de consulter la brochure Onisep « Après la classe de 3eme » (pour l'obtenir, voir la fiche comment télécharger la Brochure après 3eme dans l'onglet « Après la 3eme »).

## INFORMATIONS PAS A PAS

La liste des enseignements optionnels est :

➔ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS PARMI LES SUIVANTS	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

- Des *stages d'initiation ou d'application* en milieu professionnel : 4 semaines en tout.

### La sectorisation

La 2<sup>nde</sup> STHR est une seconde spécifique, il y a donc un nombre de places limitées. L'affectation se fait donc au regard des compétences de fin de 3<sup>ème</sup>, de la motivation et du projet de l'élève mais également en prenant en compte l'avis du conseil de classe.

### Poursuite d'étude

A l'issue de la 2<sup>nde</sup> STHR, les élèves continuent leur cursus vers une 1<sup>ère</sup> et une Terminale STHR.